

Objet : Zone artisanale de Gerbaix - Travaux d'enrobés

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. MALLEIN. MANTEL MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL).

ABSENTS : MMES MM. ALLARD. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Dit à l'assemblée que La zone artisanale de Gerbaix qui a été créée en 2016 par la CCLA est aujourd'hui totalement occupée ;

Explique que la pose des enrobés de voirie était dans l'attente de la finalisation des travaux de construction et d'aménagement par l'ensemble des occupants et que ces travaux sont aujourd'hui en cours d'achèvement ;

Propose dans ce contexte d'attribuer la réalisation de l'opération de pose des enrobés à l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 41 458,45 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la réalisation de l'opération de pose des enrobés dans la zone artisanale de Gerbaix,

DECIDE d'attribuer la réalisation de ces travaux à l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 41 458,45 € HT ;

AUTORISE le Président à signer le devis correspondant et toute pièce se rapportant à cette affaire,

CHARGE le Président d'entreprendre toute démarche relative à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

